



Mairie
35 580 LASSY
Tél. : 02.99.42.03.33.

Nombre de conseillers :

En exercice : **15**
Présents : **13**
Votants : **15**

Convocation le 10/02/2010

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 15 FÉVRIER 2010

L'an deux mille dix, le quinze février à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de LASSY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier LE CHÉNÉCHAL, Maire.

PRÉSENTS : M. Didier LE CHÉNÉCHAL, M. Franck NOËL, Mme Marie-Annick GAUDICHE, Mme Véronique LE DUC, M. Emile BESNEUX, M. Serge LEHÉ, M. Nicolas BLOMMAERT, Mme Nicole BOURDIN-LEHÉ, M. Pascal JACQUEMIN, Mlle Magali LEGENDRE, M. Christian MOINEAU, M. Jean-Michel PANAGET, Mme Michelle WESTER.

PROCURATION DE VOTE ET MANDATAIRE : M. Jean-François BIDAN a donné pouvoir à M. Serge LEHÉ, M. François LE MERLUS a donné pouvoir à M. Didier LE CHÉNÉCHAL.

ABSENTS EXCUSÉS : M. Jean-François BIDAN, M. François LE MERLUS.

SECRETARIE : M. Jean-Michel PANAGET.

ORDRE DU JOUR

1. **FINANCES : PRÉSENTATION DE L'ANALYSE FINANCIÈRE**
2. **FINANCES : DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE**
3. **URBANISME : PRÉSENTATION DU SCOT**
4. **MODIFICATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES**
5. **DÉLÉGATION DU CONSEIL AU MAIRE : MODIFICATION**
6. **FINANCES : VENTE DE MATÉRIEL**
7. **FINANCES : CONTRAT LOCATION MATÉRIEL**
8. **FINANCES : AIDE A L'INSTALLATION D'UNE INFIRMIÈRE**
9. **MARCHÉS PUBLICS : AMÉNAGEMENTS DU BOURG (RETRAIT DE L'ORDRE DU JOUR A L'UNANIMITE)**
10. **MARCHÉS PUBLICS : ACHAT DE MATÉRIEL AUX SERVICES TECHNIQUES**
11. **FINANCES : ACHATS DE BANCS PUBLICS**

N° 10.03.05 : FINANCES : DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil, que les communes comme Lassy qui comptent moins de 3 500 habitants n'ont pas l'obligation de réaliser un débat d'orientation budgétaire.

Néanmoins, pour apporter au Conseil municipal le meilleur éclairage possible avant au prochain vote du budget, la municipalité a décidé de renouveler l'organisation de ce débat pour l'année 2010.

Présentation par Monsieur Franck NOËL, Premier Adjoint en charge des Finances.

Exécution du budget principal 2009

En section de fonctionnement, les recettes se sont élevées à 903 380,13 €, et les dépenses à 609 060,96 €.

En section d'investissement, le programme du restaurant scolaire ayant été retardé, les travaux n'ont pas été engagés cette année. Ceci explique les écarts constatés entre le budgété et le réalisé ; différence supérieure à 1 000 000,00 € en recettes et en dépenses.

En section de fonctionnement, le budget s'élevait à 883 027,00 €. En dépenses, il a été réalisé à 68,97 % et en recettes à 102,30 %.

L'excédent de fonctionnement 2009 représente donc environ 294 319,17 €, l'excédent d'investissement : 271 284,56 €.

L'endettement actuel du budget principal de la commune est représenté dans le tableau ci-dessous :

| Année | Dette en capital au 1 ^{er} janvier | Annuités à payer | dont | |
|-------|---|------------------|-------------|---------------|
| | | | intérêts | amortissement |
| 2009 | 316 926,81 € | 55 471,53 € | 14 859,54 € | 40 611,99€ |
| 2010 | 276 314,82 € | 44 091,28 € | 12 935,11 € | 31 156,17€ |
| 2011 | 245 158,65 € | 44 091,28 € | 11 336,19 € | 32 755,09€ |
| 2012 | 212 403,56 € | 44 091,28 € | 9 652,91 € | 34 438,37€ |
| 2013 | 177 965,19 € | 44 091,28 € | 7 880,66 € | 36 210,63€ |
| 2014 | 141 754,57 € | 44 091,28 € | 6 014,67 € | 38 076,61€ |
| 2015 | 103 677,96 € | 44 091,28 € | 4 049,84 € | 40 041,44€ |
| 2016 | 63 636,52 € | 27 957,37 € | 2 218,80 € | 25 738,57 € |
| 2017 | 37 897,95 € | 22 579,40 € | 1 264,94 € | 21 314,46€ |
| 2018 | 16 583,49 € | 16 934,63 € | 351,14 € | 16 583,49 € |

Des propositions d'investissement pour l'exercice 2010 sont envisagées :

- Restaurant scolaire, révision du projet (retard du programme suite à Dotation Globale d'Équipement non-allouée en 2009),
- Magasin partagé,
- Programme de Voirie.

Il est prévu de réaliser les investissements (hors restaurant municipal) à l'aide de fonds propres et de subvention dans le cadre des opérations habituelles d'investissement.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- ♦ De prendre acte de la tenue d'un débat d'orientation budgétaire ;
- ♦ Que la préparation du budget primitif 2010 tienne compte des orientations du débat.

N° 10.04.02 : URBANISME : PRÉSENTATION DU SCOT

Présentation par Monsieur le Maire.

Par courrier du 3 février 2010, le syndicat mixte du SCOT du Pays des Vallons de Vilaine a communiqué aux municipalités le dossier du schéma de cohérence territoriale proposé.

Ce dossier comprend :

- Le rapport de présentation (diagnostic territorial, état initial de l'environnement, explication et justification des choix d'aménagement, évaluation environnementale),
- Le projet d'aménagement et de développement durable (P.A.D.D.),
- Le document d'orientations générales (D.O.G.) traduisant les orientations en mesures d'aménagement opposables.

Le syndicat invite le Maire à en faire une présentation au conseil municipal, et à lui communiquer par écrit pour le 3 mars 2010, les observations et les avis.

Le projet de SCOT doit être arrêté par le conseil syndical le 17 mars 2010 ; une consultation officielle des personnes publiques associées sera lancée au courant du mois de mars, et durera 3 mois ; au terme duquel, une réunion publique aura lieu. L'objectif est l'approbation du SCOT à l'automne 2010.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- ♦ De prendre acte du projet de SCOT présenté en séance publique ;
- ♦ De pouvoir formuler des remarques jusqu'au 1^{er} mars 2010 auprès de Monsieur Le Maire ;
- ♦ D'autoriser le bureau municipal (Maire + Adjoint) à transmettre un courrier relatant ces remarques auprès du Syndicat dans les délais impartis.
- ♦ de bourg de LASSY côté Guichen/Goven », pour la durée du présent mandat ;

N° 10.05.07 : MODIFICATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Présentation par Madame Véronique LE DUC, Troisième Adjointe en charge de la communication, du tourisme, de l'enfance-jeunesse, de la culture et de la santé publique.

Par délibération n°2008.23.13 du 3 avril 2008, le Conseil municipal a créé la Commission Communication, Tourisme, Jeunesse, Culture, présidée par Madame Véronique LE DUC.

Madame Marie-Annick GAUDICHE a manifesté le souhait d'intégrer cette commission. Madame LE DUC explique qu'il serait intéressant d'accepter la demande de Mme GAUDICHE pour rechercher une meilleure cohérence dans les actions menées. Mme LE DUC souligne la volonté de travail en commun sur les projets municipaux.

⇒ Les membres de la commission sont actuellement :

Monsieur Le Maire, Didier LE CHÉNÉCHAL, Madame Véronique LE DUC, Monsieur Franck NOËL, Mademoiselle Magali LEGENDRE, Monsieur Nicolas BLOMMAERT, Monsieur Jean-Michel PANAGET, Monsieur Serge LÉHÉ, Monsieur Pascal JACQUEMIN.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- ◆ D'accepter la demande de Madame Marie-Annick GAUDICHE ;
- ◆ De fixer sa composition comme suit : Monsieur Le Maire, Didier LE CHÉNÉCHAL, Madame Véronique LE DUC, Monsieur Franck NOËL, Madame Marie-Annick GAUDICHE, Mademoiselle Magali LEGENDRE, Monsieur Nicolas BLOMMAERT, Monsieur Jean-Michel PANAGET, Monsieur Serge LÉHÉ, Monsieur Pascal JACQUEMIN.

N° 10.06.07 : DÉLÉGATION DU CONSEIL AU MAIRE : MODIFICATION

M. le Maire expose que l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales donne au conseil municipal la possibilité de lui déléguer pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée.

Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, notamment du restaurant scolaire en attendant la construction du nouveau bâtiment, à modifier à M.le Maire certaines des délégations prévues par l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Vu la délibération n°08.24.13 du 3 avril 2008 portant délégation au maire de certaines attributions du conseil municipal ; notamment son article n°1, alinéa 2 « De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant lorsque les crédits sont inscrits au budget dans la limite de 4 000 € » ;

Considérant la prestation de service de fourniture de repas du restaurant scolaire de Lassy ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- ♦ D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes décisions relatives au contrat de prestation de service pour la bonne marche de la restauration scolaire, pour des règlements mensuels de 6000,00 € maximum H.T. ;
- ♦ De donner à Monsieur Le Maire tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autoriser à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

N° 10.07.05 : FINANCES : VENTE DE MATÉRIEL

Présentation par Monsieur Serge LÉHÉ, Conseiller municipal délégué en charge de l'aménagement urbain.

La commune de Lassy a changé ses roues de remorque dédiée aux services techniques. Le GAEC QUILY St Conwoion – L'ourme Guy - COMBLESSAC, est intéressé pour acheter les anciennes roues disponibles.

Il est proposé de vendre ces roues aux intéressés pour un montant de 50,00 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- ♦ D'accepter la vente au GAEC QUILY des roues pour un montant de 50,00 € ;
- ♦ D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tout document se rapportant à cet objet.

N° 10.08.05 : FINANCES : CONTRAT LOCATION MATÉRIEL

Présentation par Monsieur Franck NOËL, Premier Adjoint en charge des Finances et du Développement économique.

Par délibération n°08.60.11 en date du 14 novembre 2008, la municipalité avait souhaité aider financièrement l'installation d'une annexe de boulangerie au 2 rue Pierre Marie Josse avec Monsieur MEAL.

Du matériel professionnel a été acheté par la collectivité afin de permettre d'équiper la boutique. Celui-ci a été mis en location mensuellement à partir du 1^{er} janvier 2009. Monsieur MEAL continue la location jusqu'au 28 février 2010.

Le contrat initial prévoyait un achat du matériel à sa valeur résiduelle en cas de rupture de contrat par l'emprunteur. Or, Monsieur CALVAR, le nouveau boulanger reprenant le commerce au 1^{er} mars prochain, souhaiterait poursuivre le contrat en cours par accord conjoint avec M. MEAL.

Il est proposé de reconduire le contrat actuellement en cours avec Monsieur MEAL pour la location d'équipements professionnels, par le nouveau boulanger Monsieur CALVAR. Il y aurait une cohérence avec l'action précédemment menée pour le démarrage de ce commerce, d'autant plus qu'un investissement de fournil va être opéré pour la reprise de ce commerce avec une production sur place.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- ◆ D'accepter cette proposition ;
- ◆ D'autoriser Monsieur Le Maire à signer une convention avec M. CALVAR ;
- ◆ D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tout autre document se rapportant à cet objet.

N° 10.09.05 : FINANCES : AIDE A L'INSTALLATION D'UNE INFIRMIÈRE

Présentation par Monsieur Franck NOËL, Premier Adjoint en charge des Finances et du Développement économique.

Afin d'initier la création de services médicaux sur la commune de Lassy, la municipalité a souhaité voir dans un premier temps l'installation d'une infirmière libérale sur la commune.

Madame Valérie LEGRAND, infirmière diplômée d'État, a contacté dans ce cadre la municipalité.

Son cabinet se trouvera rue Pierre Marie Josse.

Afin de faciliter son installation, le bureau municipal propose au conseil d'intervenir sur en se portant acquéreur des équipements nécessaires à son installation (équipements médicaux, mobilier spécialisé...). Il est proposé d'acquérir par la commune les équipements du cabinet suivants :

- Un stérilisateur,
- Un lecteur de carte vitale,
- Un divan d'examen,
- 2 chaises,
- 1 table basse,
- Divers petits matériels,
- 1 cloison amovible.

Ces équipements seraient mis à disposition de Mme Valérie LEGRAND à travers un contrat de prêt et resteraient la propriété de la commune de LASSY. La mise à disposition de ces équipements sera soumise à un contrat de location de 1,00 €/ mois, payable au semestre. Le service auprès de la population s'inscrit dans une démarche différente de l'installation d'un commerce.

Le bureau municipal propose au conseil d'affecter la somme maximum de 2 000,00 € H.T. pour cette opération.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- ◆ D'accepter la proposition d'aide à l'installation d'une infirmière libérale ;
- ◆ D'affecter la somme maximale de 2 000,00 € H.T. pour cette opération dans le cadre d'acquisition d'équipements d'un cabinet ;
- ◆ D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tout document se rapportant à cet objet.

N° 10.10.05 : MARCHÉS PUBLICS : ACHAT DE MATÉRIEL AUX SERVICES TECHNIQUES

Présentation par Monsieur Serge LÉHÉ, Conseiller municipal délégué en charge de l'aménagement urbain.

Les services techniques ont vu leur effectif augmenter et leurs surfaces d'espaces verts s'étendre. Il s'avère délicat de continuer à fonctionner sans un équipement supplémentaire de tondeuse autotractée.

Des propositions établies sont les suivantes :

| | | |
|----------------------|--|--------------------------|
| Proposition 1 | Tondeuse Etesia Bio Cut Briggs | 1 331,10 € T.T.C. |
| Proposition 2 | Tondeuse Etasia LH hydrostatique | 2 250,15 € T.T.C. |
| Proposition 3 | Tondeuse professionnelle Honda hydrostatique | 1 885,08 € T.T.C. |

La Commission Aménagement de l'espace urbain sollicite l'achat du matériel de la proposition n°1, le matériel est connu par les services et jugé efficace.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- ◆ D'accepter la proposition n°1 de l'entreprise SARL POULAIN – 19 bd Victor Edet – 35 580 GUICHEN ;
- ◆ D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer cette dépense et à signer tous les documents nécessaires.

N° 10.11.05 : MARCHÉS PUBLICS : ACHATS DE BANCS PUBLICS

Présentation par Monsieur Serge LÉHÉ, Conseiller municipal délégué en charge de l'aménagement urbain.

La Commission Aménagement de l'espace urbain s'est réunie et a évoqué à plusieurs reprises l'acquisition de bancs publics pour la commune de LASSY.

Des propositions établies sont les suivantes pour des bancs en plastique recyclés, teintés dans la masse, avec un entretien sans complication :

| | | |
|----------------------|-----------------|---|
| Proposition 1 | 5 bancs publics | 1 733,90 € H.T. 2 073,75 € T.T.C. |
| Proposition 2 | 5 bancs publics | 1 770,35 € H.T. 2 117,34 € T.T.C. |
| Proposition 3 | 5 bancs publics | 1 942,85 € H.T. 2 323,65 € T.T.C. |

La Commission finances suit l'avis de la Commission Aménagement de l'espace urbain pour la proposition n°1.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- ♦ D'accepter la proposition n°1 de l'entreprise KG MAT – 26 102 ROMANS SUR ISÈRE ;
- ♦ D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer cette dépense et à signer tous les documents nécessaires.

N° 10.12.05 : FINANCES : PAIEMENTS ANTICIPÉS EN SECTION D'INVESTISSEMENT

➤ **Ajout à l'ordre du jour du Conseil Municipal approuvé à l'unanimité.**

Présentation par Monsieur Franck NOËL, Premier Adjoint en charge des Finances et du Développement économique.

Dans l'attente du vote du budget, la commune peut, par délibération de son conseil municipal, décider d'engager, de liquider et surtout de mandater, donc de payer des dépenses d'investissement, dans la limite de 25 % des investissements budgétés l'année précédente, par les dispositions prévues à l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales.

Montant budgétisé en dépenses d'investissement 2009 : 1 369 568,00 € (hors chapitre 16). Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 342 392,00 € (< 25 % x 1 369 568,00 €).

Les dépenses d'investissement actuellement concernées sont les suivantes :

Bâtiments : École « Camille Claudel » : devis n°DE00671 signé le 1^{er} février 2010 pour un montant de 215,28 € T.T.C.

Bâtiments : Salle des fêtes « Joseph Legendre », éclairage extérieur : devis n°DE00433 signé 23 mai 2009 pour un montant de 642,25 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- ♦ D'ouvrir par anticipation des crédits en section d'investissement au budget 2010 ;
- ♦ De décider que les crédits concernés seront inscrits au budget principal de la Commune pour 2010 lors de son adoption ;
- ♦ D'autoriser M. le Maire à liquider et mandater les dépenses, et le comptable à payer les mandats, recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions présentées ci-dessus ;
- ♦ D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires afférents.

Fait à LASSY,
Le 16 février 2010

Affiché en Mairie,
Le 17 février 2010

Le Maire,
Didier LE CHÉNÉCHAL.

